

Image not found or type unknown



Partage visite et d'hebergement Grand vacances

Par **augmentation**, le **26/11/2015** à **14:37**

Bonjour

le droit de visite et d'hébergement des grandes vacances imposé par le jugement et de 15 jours le père et 15 jours la mère gardienne pour les grandes vacances

comment partager les grandes vacances 2016

du lundi 4 juillet au soir au mercredi 31 aout au soir

sachant que le père débutera les vacances scolaire un vrai case tête

merci de votre aide